

Le MEDEF Seine et Marne

scrute les premiers *pas du gouvernement vers un changement de philosophie dans l'approche du droit du travail*

MEDEF
Seine et Marne

Le 31 août dernier, le gouvernement a rendu public les principales mesures des ordonnances portant la réforme du code du travail et pour le renforcement du dialogue social. Selon le président du MEDEF Seine et Marne, Jean Marc Sereni, en première analyse, le gouvernement « propose un changement de philosophie dans l'approche du droit du travail » qui est intéressante mais qui reste à approfondir. En effet, en matière sociale, nous ne répéterons jamais assez que le diable est dans les détails. De surcroît, des textes complémentaires pourraient être présentés ultérieurement par l'équipe gouvernementale. Toutefois, le MEDEF Seine et Marne relève la place qui est redonnée à la négociation de terrain dans les branches comme dans les entreprises. D'autres mesures sont également les bienvenues, comme le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié à un niveau acceptable pour les TPE et PME, la prévalence du fond sur la forme en cas de licenciement.

Nous déplorons en revanche l'augmentation des indemnités légales de licenciement qui a été décidée par surprise sans avoir été discutée !

Par ailleurs, comme le rappelle Jean Marc Sereni, le travail de simplification du code du travail reste à mener et nous regrettons qu'il ne soit pas engagé à ce stade. Enfin, les réformes de la formation professionnelle, de l'assurance-chômage et la poursuite de la baisse des charges sur les entreprises sont aussi des éléments très importants dans la dynamique de création d'emplois.